

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRAYSSINET
SEANCE DU 22 MARS 2008 A 10H 30

Présents : Mesdames et Messieurs JEAN Monique, LACAM David, RELIER Raymond, CAMPANA Robert, LOUBIERES Catherine, WOOKEY Jennie, LABRUYERE Richard, COULON Jean-Claude, SAINT-MARTIN Claude, TREGOU Paulette, LUGAN Patrick .

Résultats de l'élection du Maire :

Nombre de candidats présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	3
Nombre de suffrages exprimés :	8
Majorité absolue :	5

Monsieur Patrick LUGAN a obtenu 8 voix et a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Résultat de l'élection des adjoints :

Sous la présidence de Monsieur Patrick Lugan, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints . Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire .

En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de 3 adjoints au maire maximum . Elle doit disposer au minimum d'un adjoint .

Le Conseil Municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune .

Premier adjoint :

Nombre de votants	11
Nombre de suffrages nuls :	3
Nombre de suffrages exprimés :	8
Majorité absolue :	5

Madame TREGOU Paulette ayant obtenu 8 voix a été proclamée 1^{ère} adjointe et immédiatement installée .

Deuxième adjoint :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages nuls :	3
Nombre de suffrages exprimés :	8
Majorité absolue :	5

Monsieur SAINT MARTIN Claude ayant obtenu 8 voix, a été proclamé 2^{ème} adjoint et immédiatement installé .

Troisième adjoint :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages nuls :	3
Nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue :	5

Monsieur COULON Jean-Claude ayant obtenu 8 voix, a été proclamé 3^{ème} adjoint et immédiatement installé .

La séance se poursuit à 11 heures

1) Indemnité de fonction du Maire et des adjoints

Le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 22/03/08

- le montant de l'indemnité du Maire comme suit : taux maximal en % de l'indice brut 1015 majoré 821, 17%, soit 636 701€ brut par mois
- le montant de l'indemnité des 3 adjoints comme suit : 3,20% de l'indice 1015 majoré 821 soit 119,72€ brut par mois .

2) Désignation des délégués aux commissions

Commission d'appel d'offres : Mr LUGAN Patrick, Maire

Titulaires : SAINT MATIN Claude, COULON Jean-Claude, RELIER Raymond

Suppléants : JEAN Monique, LACAM David, LABRUYERE Richard

Syndicat de l'eau de Lamothe Cassel :

Titulaire : LABRUYERE Richard

Suppléant : LACAM David

Syndicat d'électrification :

Titulaires : JEAN Monique, LOUBIERES Catherine

Suppléants : RELIER Raymond, CAMPANA Robert

Calamités agricoles :

LUGAN, LACAM, LABRUYERE, SAINT MARTIN, TREGOU, RELIER

Syndicat des berges du Céou :

Titulaire : LUGAN Patrick

Suppléant : RELIER Raymond

SYCTOM :

Titulaire : CAMPANA Robert

Suppléant : LOUBIERES Catherine

Communauté de communes de Labastide-Murat :

Titulaires : LUGAN Patrick, TREGOU Paulette, COULON Jean-Claude

Suppléants : LACAM David, LABRUYERE Richard, SAINT MARTIN Claude

CCAS et Aide sociale :

Mmes TREGOU Paulette, WOOKEY Jennie, JEAN Monique, LOUBIERES Catherine

Syndicat de l'eau de la Bouriane :

Titulaire : JEAN Monique

Suppléante : LOUBIERES Catherine

Les représentants à toutes ces commissions ont été approuvés à l'unanimité .